



REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL DE BIWER

Séance publique du 16 juillet 2026

Date d'annonce publique et de convocation : 8 juillet 2026

Présents : M. Marc LENTZ, bourgmestre, Mmes Sylvie STEINMETZ et Martine BIRKEL, échevines
M. Ady GOEBEL, Mme Léa MAI, M. Nico LEMMER, Mme Joëlle WEIS, M. Laurent KASEL,
Mme Josée ETRINGER-SEIL, conseillers
M. Pierre BAYONNOVE, secrétaire communal

Absent et excusé : ///

No.: 06/2026-2

Décision de principe relative au concept du projet de construction d'un atelier communal

LE CONSEIL COMMUNAL,

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Revu sa délibération 02/2025-3 du 20 mai 2025 concernant l'accord de principe relatif au masterplan portant sur l'extension du campus scolaire et sportif ;

Revu sa délibération 05/2026-1 du 26 juin 2026 concernant l'approbation de l'avant-projet détaillé relatif à la construction d'une extension provisoire de l'école de Biwer pour le cycle C1 en structure modulaire ;

Considérant que la relocalisation de l'atelier communal dans la zone d'activités Grousswiss (parcelle/n° cadastral : 628/6938) est nécessaire pour permettre la réalisation de l'extension provisoire de l'école de Biwer pour le cycle C1 en structure modulaire ;

Vu les réunions de travail préparatoires du conseil communal y relatives des 22 mai et 26 juin 2026, au cours desquelles ont été étudiées les différentes pistes possibles ;

Vu la présentation récapitulative de ce jour présentée par le bureau d'architectes Monty Klepzig architects S.à r.l. retenant trois concepts distincts ;

Considérant que la construction du nouvel atelier communal devra se faire en deux phases distinctes, la première se concentrant sur les besoins immédiats ;

Considérant que la réalisation du projet en deux phases permettra l'aménagement d'un parking provisoire à cet endroit, afin de répondre à la pénurie actuelle de places de stationnement aux alentours campus scolaire et aux besoins en stationnement du personnel travaillant sur ce site (atelier communal, école, maison relais et crèche) ;

Considérant que le projet d'aménagement d'un parking provisoire écologique pour le personnel des infrastructures communales dans la rue « Neie Wee » à Biwer, tel qu'approuvé par le conseil communal dans sa séance du 6 mars 2026, n'est dès lors plus nécessaire ;

Entendu les explications du bourgmestre ;

Après délibération

DECIDE UNANIMEMENT

- de donner son accord de principe à la réalisation d'un atelier communal dans la zone d'activités Grousswiss (parcelle/n° cadastral : 628/6938) suivant la variante numéro 3 ci-annexée ;
- d'abroger sa décision 01/2026-9 du 6 mars 2026 concernant l'approbation du projet définitif d'exécution relatif à l'aménagement d'un parking provisoire écologique pour le personnel des infrastructures communales dans la rue « Neie Wee » à Biwer.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

Pour expédition conforme,
Biwer, le 16 juillet 2026

Marc LENTZ
Bourgmestre



Pierre BAYONNOVE
Secrétaire communal

